



Le développement du projet

Depuis 2019, Neoen étudie la faisabilité d'implanter un projet éolien dans les Vosges sur les communes de Valleroy-le-Sec, Thuillères, Saint-Baslemont, Lignéville, Dombrot-le-Sec, Provenchères-lès-Darney, Viviers-le-Gras, Gignéville, Marey, Serocourt et Frain.

La zone d'implantation potentielle



L'historique du projet

2020

- Premiers contacts avec les élus et propriétaires/ exploitants

2021

- Levée de la contrainte liée au radar militaire,
- Poursuite des échanges avec les acteurs locaux et études de pré-faisabilité

2022

- Installation d'un mât de mesure de vent au nord de la zone, et lancement des études environnementales

A ce jour le nombre et le gabarit exactes des éoliennes ne sont pas encore confirmés.

A la suite des études de pré-faisabilité, une zone d'implantation potentielle a été définie en fonction de contraintes techniques et réglementaires ; distance aux habitations, zones de protection environnementales, réseaux existants, etc.

Les études en cours permettront de préciser les enjeux environnementaux, paysagers, et acoustiques de la zone pour préciser les scénarios d'implantation possibles.

Neoen a fait le choix d'exclure les forêts de la zone d'implantation potentielle.

LÉGENDE

ZONE D'ÉTUDE DU PROJET

○ Zone d'implantation potentielle

0 5km N

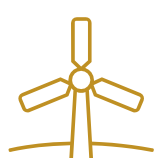


Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr



Le développement du projet

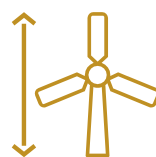
Les chiffres clefs



25 à 40
éoliennes



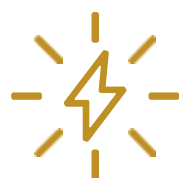
11
communes
concernées



150 m
de hauteur en bout
de pale maximum



1290
tonnes de d'émission
de CO2 eq/an** évitées
** selon RTE 1 kWh éolien évite 430g de CO2



135 000
habitants alimentés
en électricité
*Calcul estimé pour 30 éoliennes dont la
puissance unitaire serait de 3 MW



3 MW
de puissance unitaire
estimée par éolienne



500 m
minimum des
habitations

Le calendrier prévisionnel



DÉBUT

2023

Lancement des études acoustique
et paysagère – Installation du mât
de mesure du vent dans la zone
sud



FIN

2023

Choix de l'implantation des
éoliennes en fonction du résultat
des études



DÉBUT

2024

Dépôt du dossier de Demande
d'Autorisation Environnementale
en Préfecture



2025

Enquête publique et autorisation
par arrêté préfectoral



2026

Construction



2027

Mise en service

Les études

Les études d'impact regroupent l'ensemble des études menées lors du développement du projet :

- Etude écologique
- Etude acoustique
- Etude paysagère
- Etude patrimoniale
- Etude de dangers

Les études d'impact sont des études qui visent à apprécier toutes les conséquences d'un projet, aussi bien positives que négatives, afin de tenter d'en éviter, réduire ou compenser les impacts.

Les sujets analysés et traités dans les études d'impact sont définis par la réglementation des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) dont relèvent les éoliennes.



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr



La concertation : Une démarche ouverte pour tous !

A travers ce projet, Neoen souhaite faire :

- Un projet qui contribue à la transition énergétique et s'inscrit dans les objectifs locaux, régionaux et nationaux ;
- Un projet qui s'insère localement, dans le paysage ;
- Un projet qui bénéficie au territoire et à ses habitants ;



Les objectifs de la démarche de concertation

- Permettre aux habitants et aux élus de s'informer sur le projet
- Offrir la possibilité aux habitants et aux élus d'échanger avec Neoen afin d'obtenir des réponses à leurs questions
- Permettre aux habitants et aux élus de faire des propositions afin de co-construire et travailler sur le projet aux côtés de Neoen
- Et finalement, proposer des échanges privilégiés entre Neoen et les élus afin de suivre le projet, la concertation, et de valider des propositions

Une démarche évolutive et adaptée à vos besoins

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion constructifs autour du projet éolien, nous vous proposons :



Des ateliers de travail pour contribuer collectivement aux projets

Des lettres d'information régulières pour vous tenir informés des avancées de la démarche de concertation et du projet

Des forums participatifs pour découvrir, approfondir, et échanger avec les équipes Neoen



Un site internet dédié, informatif et participatif

Pour connaître les prochaines rencontres de la concertation et toutes les étapes du projet, rendez-vous dès maintenant sur le site internet participatif dédié au projet !

C'est dans le cadre d'un groupe de travail collectif avec les élus de vos communes que nous avons défini le nom du projet et l'organisation de ces deux premiers forums participatifs !

D'autres idées ? Partagez-les nous :



Sur le bulletin participatif



Sur le site Internet du projet



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr



La réponse à vos premières questions sur les études !



Une éolienne émet-elle du bruit ?

Il y a 2 sources de bruit dans une éolienne :

- Celui d'origine mécanique provoqué par la génératrice,
- Celui aérodynamique provoqué par les pales.

La réglementation française est très stricte en matière de bruit. Les éoliennes doivent être implantées à 500m minimum des premières installations et le bruit supplémentaire causé par le parc éolien ne doit pas être supérieur à 5dB le jour et à 3dB la nuit, ce qui correspond au bruit d'un frigidaire.

De plus, les améliorations techniques des éoliennes ont diminué le bruit des parcs installés aujourd'hui par rapport à la première génération.



La construction des éoliennes impactera-t-elle le paysage ?

Avec des dimensions pouvant dépasser 100 mètres de hauteur, les éoliennes entraînent une modification du paysage. Lors du développement d'un projet de parc éolien, un effort tout particulier est donc apporté à la prise en compte de l'intégration des parcs éoliens dans le paysage. Les maîtres d'ouvrage soumettent le projet aux riverains et à leurs élus, en organisant une concertation. Les règles d'urbanisme et les obligations techniques sont nombreuses et contraignantes. L'objectif est de procéder à une insertion harmonieuse des éoliennes dans le paysage qui les accueille. Grâce à ce travail, la transformation du paysage est de moins en moins ressentie par les riverains comme une dégradation.

(Source : France Energie Eolienne)



L'électricité produite par une éolienne est-elle rentable ?

Oui, au lancement de la filière, l'État a fixé un tarif de vente de l'électricité éolienne garanti supérieur au prix du marché pour accompagner le lancement de l'éolien. Aujourd'hui, le prix de revente de l'électricité produite par les éoliennes est d'environ 60 €/MW, alors que le prix de revente de l'électricité en Europe a atteint 550 €/MW en aout 2022. La différence entre le prix d'achat et le prix de revente est perçu par l'État ! On estime que d'ici 2024, l'État aura perçu 14,4 milliards d'euros grâce à l'éolien, soit la totalité des subventions accordées à la filière depuis sa création !

(Source : France Energie Eolienne)



Le saviez-vous ?

La Ligue de Protection des Oiseaux estime le taux de mortalité d'une éolienne à une moyenne de 7 oiseaux par an (chiffres 2017) contre 40 à 1230 oiseaux par kilomètre de lignes électriques et 30 à 100 oiseaux par kilomètre de routes !

Pour plus d'informations, consultez le livret
«Démêlons le vrai du faux sur l'éolien»



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr



La réponse à vos premières questions sur les études !



Pourquoi une éolienne ne tourne-t-elle pas tout le temps ?

Les éoliennes ne peuvent pas tourner tout le temps pour 3 raisons :

1. Une éolienne fonctionne pour des vents compris entre 10 et 90km/h au niveau de la nacelle. En dessous de 10km/h, les vents sont trop faibles, et au-dessus de 90 km/h l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité.
2. En cas de maintenance, et pour la sécurité des techniciens qui interviennent, l'éolienne est arrêtée.
3. L'éolienne peut être arrêtée en cas de bridage, prévu au regard des études (environnementales et/ou acoustiques).

Une éolienne tourne en moyenne entre 75 et 95 % du temps (source : ADEME) et son facteur de charge (fonctionnement à puissance maximale) est de 26% en France en 2020 (source : RTE).



Le saviez-vous ?

En France, c'est illégal d'enterrer ou d'envoyer des pales dans des décharges (source : France Energie Eolienne).



Comment se passe le démantèlement ?

La loi impose, après exploitation du parc éolien, que les éoliennes et le poste électrique soient retirés, que l'ensemble des fondations soient excavés et que les câbles souterrains soient retirés jusqu'à 10m autour des éoliennes.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui aucun parc en France n'a jamais été abandonné après son utilisation !

(source : France Energie Eolienne).



Et en cas de faillite du développeur, que se passe-t-il ?

Pour financer le démantèlement, le développeur provisionne une somme fixée par la loi : 50 000€ par éolienne de 2MW et 25 000€ supplémentaire par MW installé. Cette somme d'argent n'est pas suffisante pour financer un démantèlement, mais avec la revente des pièces de l'éolienne (béton, éléments du rotor et du mat), le démantèlement des parcs est une opération rentable pour les développeurs ! Enfin, cette somme provisionnée est débloquée par le préfet et placée à la Caisse des dépôts.

Pour plus d'informations, consultez le livret
«Démêlons le vrai du faux sur l'éolien»



Pour plus d'informations :
www.eolien-voieromaine-vosges.fr

NEOEN

Le porteur de projet

Qui sommes-nous ?

Créé en 2008, l'entreprise française Neoen s'est imposée comme un acteur incontournable des énergies renouvelables dans le monde, et comme le **premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables**.

Énergéticien spécialisé et indépendant, notre mission est de concevoir et de mettre en œuvre les moyens de produire, durablement et à grande échelle, l'électricité renouvelable la plus compétitive.

Propriétaires exploitants d'une des plus grandes centrales solaires d'Europe (à Cestas, en Gironde), notre entreprise est financièrement solide et a déjà prouvé qu'elle était capable de mener de grands projets énergétiques.

100%

renouvelable sur
3 secteurs d'activité

Producteur et exploitant

sur le long terme de nos parcs



Chiffres clefs

32

parcs installés

bureaux
dont 1 à
Nancy

7

centrales de
stockage de
l'énergie par
batteries

Une présence
dans

16

pays sur
plusieurs continents

50

centrales
solaires

Nos valeurs

esprit de corps
audace
engagement
intégrité

Pour plus d'informations :
www.neoen.com/fr

Les politiques énergétiques : où en sommes-nous ?

Rattrapons le retard en France

L'objectif de neutralité carbone de la France en 2050 a été précisé par la Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) publiée en avril 2021. Elle fixe les objectifs de transition énergétique du pays jusqu'en 2028 avec une augmentation de la capacité éolienne de 45% en 3 ans pour atteindre 24,1 GW. Or avec seulement 1 191 MW raccordés en 2021, la France n'arrive pas à suivre le rythme qu'elle s'est fixé, à savoir une augmentation annuelle de sa capacité éolienne installée de 2GW.

En 2021, la région Nouvelle Aquitaine a comptabilisé 1 413 MW de puissance installée. La filière éolienne a généré 1 295 emplois (+ 14% par rapport à 2020) et a rapporté 17,7 millions d'euros en recettes fiscales.



Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables

Le Conseil d'Etat a été saisi le 8 août 2022 d'un projet de loi relatif à l'accélération des énergies renouvelables. Les vingt articles de ce projet de loi misent sur quatre leviers : l'accélération des procédures administratives, la libération du foncier pour les panneaux photovoltaïques, la mise en place de mesures économiques complémentaires et la création d'un document stratégique de façade maritime pour l'éolien en mer.

L'éolien, un amortisseur de la flambée des prix

En France, l'énergie éolienne est la 3ème des énergies les plus utilisées, après l'énergie nucléaire et l'énergie hydraulique. Cette énergie est donc essentielle dans le mix énergétique français et elle représente environ 8% de la consommation électrique française en 2021. En plus de son importance dans notre consommation, c'est aujourd'hui une énergie qui est une source de revenu pour l'État.

Le mécanisme du complément de rémunération

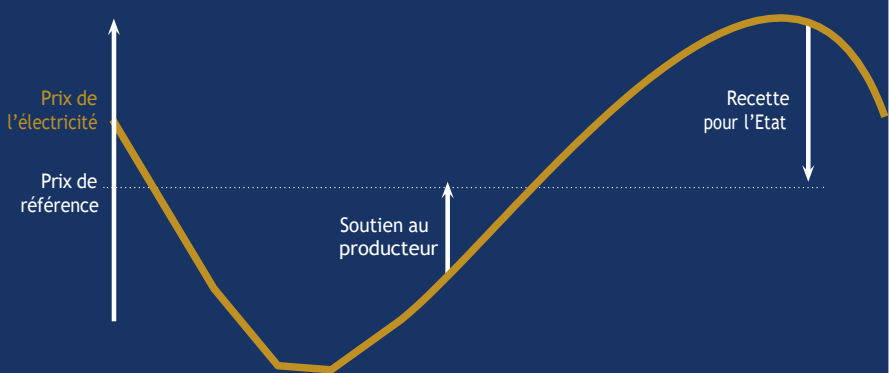
— Lorsque les prix du marché sont inférieurs au prix cible fixé lors de l'attribution du projet, l'Etat verse un complément de rémunération au producteur.

— A l'inverse, quand les prix du marché sont supérieurs, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence.

Or, actuellement, le prix moyen du dernier appel d'offre éolien est de 67,5€/MWh tandis que le prix moyen de l'électricité sur le marché français d'octobre 2021 à septembre 2022 était de 277€ /MWh. La CRE (Commission de régulation de l'énergie) estime alors que la filière éolienne (terrestre et en mer) reversera 21,7 milliards à l'Etat au titre de 2022 et 2023.

C'est par ailleurs ce phénomène qui finance en partie le bouclier tarifaire mis en place par l'État sur l'électricité.

Principe du complément de rémunération



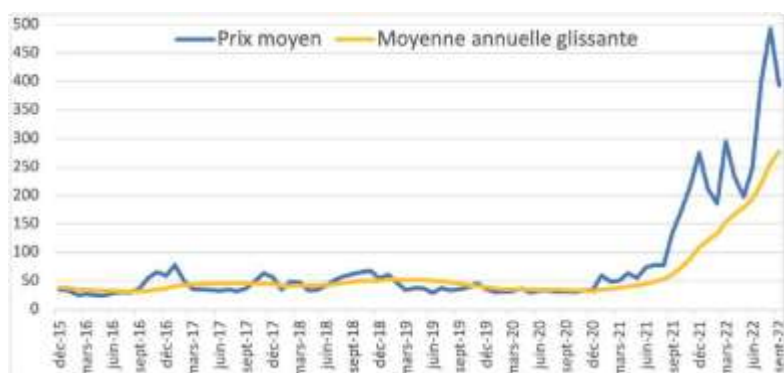
Le saviez-vous ?

Sans le bouclier tarifaire, au 1er juin 2022, le niveau moyen du tarif réglementé de vente du gaz aurait été supérieur de 48,70 % TTC par rapport au 1er octobre 2021.

Toujours sans le bouclier tarifaire, au 1er février 2022, le tarif réglementé de l'électricité aurait augmenté de 35,4 % TTC par rapport à la même date l'année dernière.

En septembre 2022, le gouvernement annonce que le nouveau bouclier tarifaire de 2023 devrait éviter au ménage un surcoût de 200 € par mois pour le gaz et 180 € par mois pour l'électricité.

L'augmentation des prix de l'électricité sur le marché en France de fin 2015 à septembre 2022



Source : RTE



Pour plus d'informations : www.eolien-voieromaine-vosges.fr